

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2013)
Heft: 2018

Artikel: La participation à l'Université : l'expérience lausannoise : un bilan après dix ans, du point de vue du corps intermédiaire
Autor: Turtschi, Nicolas / Chollet, Antoine
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014218>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

monde du chant, à celui de l'Ukraine et à celui des animaux, trois univers qui sont chers à Frédéric Gonseth et Catherine Azad. *Baguette magique* raconte la rencontre improbable entre deux hommes animés d'une passion. D'un côté, Jean-François Pignon, un jeune et déjà célèbre spécialiste du spectacle équestre, qui a établi des liens entre l'homme et le cheval en totale liberté, sans corde ni licol, *a fortiori* basés sur l'empathie et la persuasion, et non sur la contrainte brutale. De l'autre, le déjà octogénaire Gregory Levchenko, chef du chœur ukrainien Kalena, considéré comme le meilleur du pays. La vie de Levchenko est déjà en soi un résumé de l'histoire soviétique: naissance en 1933 pendant la grande famine créée par Staline, travail au kolkhoze, formation

militaire de pilote de combat, études de musique à Leningrad, condamnation à huit ans de travaux forcés dans une usine à viande pour avoir dirigé un chœur aux paroles «*subversives*». Car la passion qui habite cet homme hors du commun, c'est le chœur Kalena formé de jeunes étudiants de l'Université pédagogique, qu'il mène... à la baguette.

L'idée de les amener à se rencontrer et à présenter un spectacle commun, équestre et chorale, revient à Catherine Azad. Le film raconte ces contacts, souvent émouvants et les difficultés à faire aboutir un projet ambitieux et coûteux. Lorsque survient un nouveau coup de «*baguette magique*»: la prise en charge des frais de l'opération par la maison de luxe parisienne Hermès. C'est au Grand Palais à Paris, en avril 2011, dans le cadre du

Saut Hermès, compétition hippique de prestige, que sera finalement présenté ce somptueux spectacle.

Outre la beauté des voix ukrainiennes, avec celles des femmes un peu nasillardes qui font leur particularité, le chatoiement des costumes, les paysages du Sud de la France où les chevaux galopent en liberté, ce film est attachant parce qu'il s'en dégage une profonde empathie: entre Jean-François Pignon et ses juments, entre ce maître cavalier et le chef de chœur Gregory Levchenko, entre ce dernier et ses choristes, enfin entre le couple Gonseth-Azad et leurs partenaires.

Baguette magique, documentaire de 70 minutes, sortira en salles le mercredi 18 décembre.

La participation à l'Université: l'expérience lausannoise

Un bilan après dix ans, du point de vue du corps intermédiaire

Invités: Nicolas Turtschi et Antoine Chollet - 05 December 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24872>

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'Université de Lausanne ([Lul](#)) en 2005, les différents «corps» de la communauté universitaire ont acquis un droit de participation dans la politique de l'institution, droit sans commune mesure avec ceux qui prévalaient auparavant ou qui prévalent toujours dans certaines Universités suisses

ou étrangères.

Une représentation substantielle est en effet accordée dans la plupart des conseils et commissions de l'Université aux quatre corps qui la composent: le corps professoral, le corps étudiant, le corps du personnel administratif et technique et le corps intermédiaire; ce dernier

étant composé des enseignants et des chercheurs qui n'appartiennent pas au corps professoral (pour la plus grande partie: les assistants).

La représentation n'est pas égalitaire ni proportionnelle (ce qui donnerait tout pouvoir aux étudiants), mais elle garantit qu'aucun des corps n'ait la majorité absolue dans les

conseils (Conseil de l'Université et conseil de chaque faculté). La représentation devient plus décorative dans les différentes commissions, bien que des délégués de tous les corps y siègent toujours.

Elle disparaît en revanche complètement dans tous les organes exécutifs: direction de l'Université, décanat des facultés, directions d'institut, etc., sans même parler de l'administration elle-même. Dans le meilleur des cas, des commissions consultatives composées de représentants des différents corps sont informées des principales décisions, parfois après leur mise en œuvre.

La représentation des différents corps dans les organes «législatifs» s'est par ailleurs accompagnée d'un transfert de plusieurs compétences dans les mains des exécutifs avec pour conséquence une perte significative du pouvoir des premiers. Pour ne prendre qu'un seul exemple, symbolique, l'ancien Sénat, qui était l'autorité suprême de l'Université et duquel tous les professeurs étaient membres de droit, a laissé sa place à un Conseil de l'Université qui ne détient finalement que peu de compétences réelles et ne peut même pas amender le budget!

En 2004, [Acidul](#) (l'Association du corps intermédiaire et des doctorants de l'Université de Lausanne) avait accueilli ce volet de la révision de la Lul avec enthousiasme, tout en

appréhendant déjà la concentration des pouvoirs dans les mains des organes de direction.

Pour qui a expérimenté les deux systèmes, il est évident que la dynamique actuelle est incomparablement plus intéressante. Elle a consolidé les différents corps, à commencer par les étudiants et le corps intermédiaire, même si ce n'est pas encore vraiment le cas pour les professeurs et le personnel administratif et technique. Elle a rendu les discussions plus riches, grâce au regard que chacun des corps y apporte. Elle nécessite pour toute proposition de trouver des appuis dans au moins deux corps, mais plus probablement trois, si elle veut avoir des chances d'être acceptée. Et enfin, elle contraint les professeurs à considérer le point de vue des autres corps, préoccupation que bien peu d'entre elles et eux partageaient avant l'introduction de la nouvelle loi en 2005.

Acidul a fêté ses dix ans cet automne, et a donc accompagné la mise en place de la nouvelle loi et des procédures de participation qui ont été introduites dans la vie de l'Université. Le bilan que nous pouvons en tirer est contrasté.

Si les discussions et les équilibres au sein des organes délibératifs offrent de nombreuses opportunités d'avancer des propositions intéressantes pour le corps intermédiaire (notamment sur

des questions de suivi de thèse, par exemple), il n'en demeure pas moins que l'essentiel des décisions de l'Université et de ses facultés a lieu à un échelon où il n'est plus du tout question de participation. Il y a aussi de considérables disparités d'une faculté à l'autre et d'un corps à l'autre, selon la durée de participation et les capacités des corps à s'organiser et à avoir une force propositionnelle significative. Il est également nécessaire que ces corps ne craignent pas les rapports de force au sein des différents conseils s'ils espèrent réussir à faire passer une proposition face aux exécutifs ou à un corps professoral soucieux de sauvegarder ses intérêts propres.

Enfin, il ne faut pas oublier que sa politique salariale échappe presque totalement à l'Université, comme nous avons pu le constater ce printemps lors des négociations autour de la recapitalisation de la Caisse de pension de l'Etat de Vaud. Bien qu'elle ait acquis une certaine autonomie grâce à la nouvelle loi, l'université demeure un service public, financé pour l'essentiel par le canton et dont les salariés sont soumis pour la plupart à la loi cantonale sur le personnel de l'Etat.

Pour cette raison notamment, la participation au sein de l'institution ne saurait éclipser la mobilisation syndicale des différents employés. Il s'agit plutôt d'actions complémentaires, qui permettent de représenter les intérêts des employés et

employées de l'Université tant au niveau local qu'auprès des décisionnaires étatiques.

Nicolas Turtschi est président

*d'Acidul, doctorant en politique sociale à l'Institut de hautes études en administration publique (Idheap).
Antoine Chollet est membre du*

comité d'Acidul, maître-assistant au Centre d'histoire des idées politiques et des institutions (Crip) de l'Université de Lausanne.